

Michelle LAISSARD
Huissier de Justice
Place Centrale - Galerie Commerciale
05100 BRIANCON
Tél. 04.92.20.24.11 Fax. 04.92.21.12.62 - CCP MARSEILLE 5564 40 R
Mail m.laissard@wanadoo.fr

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT ET LES VINGT CINQ SEPTEMBRE ET CINQ OCTOBRE

A LA DEMANDE DE :

Monsieur BABAZ Michel domicilié 24 rue du Serre Paix - Résidence « Les Balcons de Briançon » sur la commune de BRIANCON (05100)

Elisant domicile en mon Etude,

Lequel m'expose:

- Qu'il est titulaire d'un brevet auprès de l'INPI pour l'invention d'une clé pour connexion de bouteilles de gaz portant le numéro 9613204 et datant du 24 Octobre 1996.
- Que la Société ADDAX ayant son siège social à SAINT-CHAMOND, commandait au requérant depuis une dizaine d'années environ 7000 clés.
- Qu'il se fait subtiliser la commercialisation de cette clé par la Société ADDAX.
- Qu'il s'est rendu compte que certaines enseignes dont « LEROY MERLIN » et « GAZINOX » proposent à la commande, sur leurs

sites Internet, sa clé, mais qu'ils livrent en réalité la clé « ADDAX ».

- Qu'il me requiert, dans le but de préserver ses droits et actions futurs, de bien vouloir :

1°) me rendre sur les sites Internet de « LEROY MERLIN » et « GAZINOX » afin de constater la clé qui y est présentée

2°) d'effectuer une commande en ligne d'un kit complet barbecue butane et d'une clé de serrage « BABAZ » sur lesdits sites

3°) de constater la nature des clés livrées

Mes constatations du 25 Septembre 2017

Déférant à cette réquisition,

Je soussignée **Maître Michelle LAISSARD, Huissier de Justice** près le Tribunal d'Instance de BRIANCON (Hautes Alpes) y demeurant Galerie Commerciale – Rue Centrale,

Certifie,

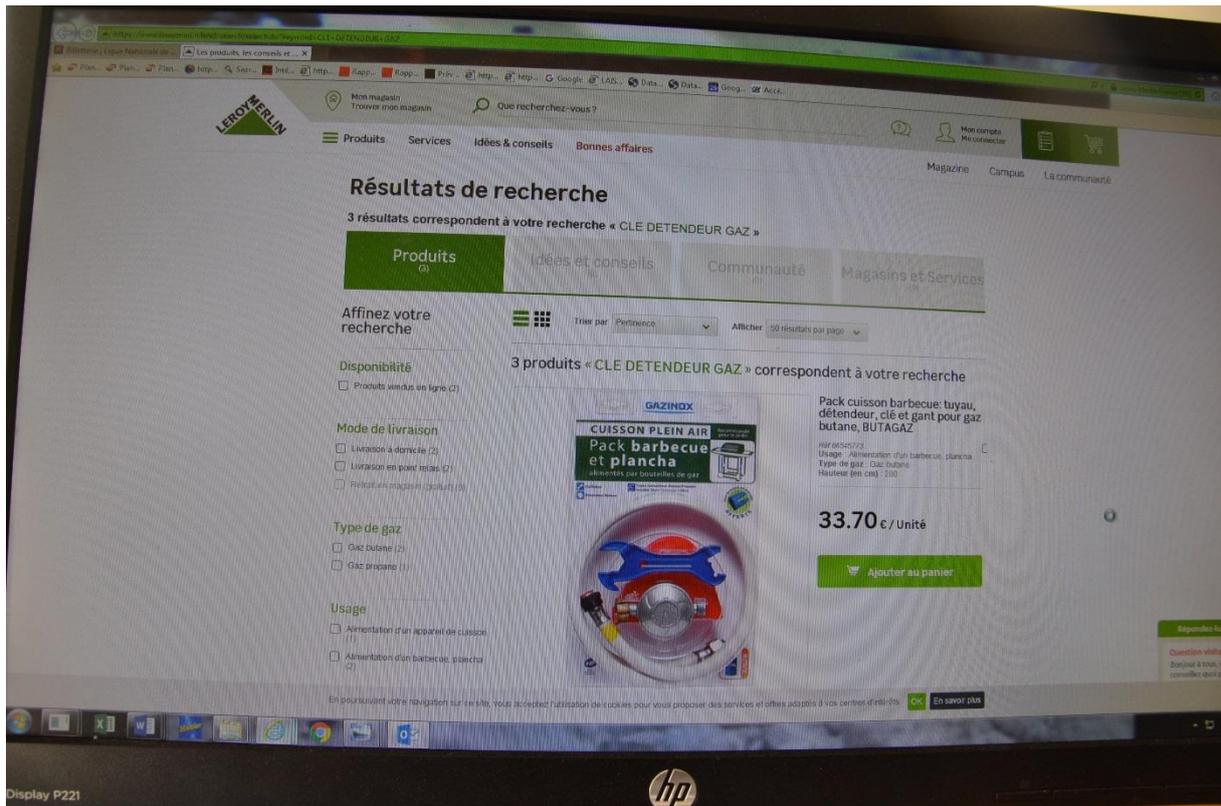
Dans un premier temps, avoir reçu Monsieur BABAZ qui me remet un exemplaire de sa clé à gaz :

Il s'agit d'une clé à 3 crans, sur laquelle je peux lire « BREVET BABAZ ».

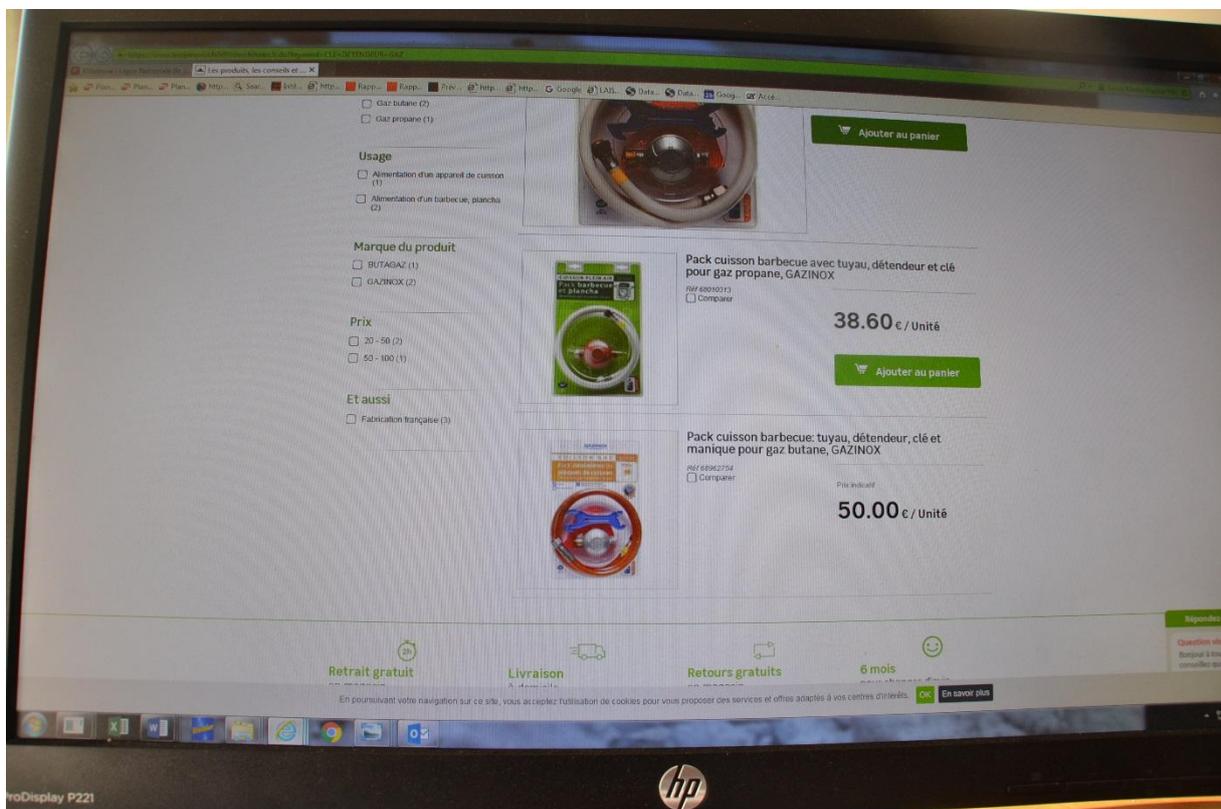
Dans un deuxième temps, je me connecte sur le site Internet « LEROY MERLIN ».

J'inscris dans le moteur de recherche : « Clé Détendeur Gaz ». Trois résultats me sont proposés :

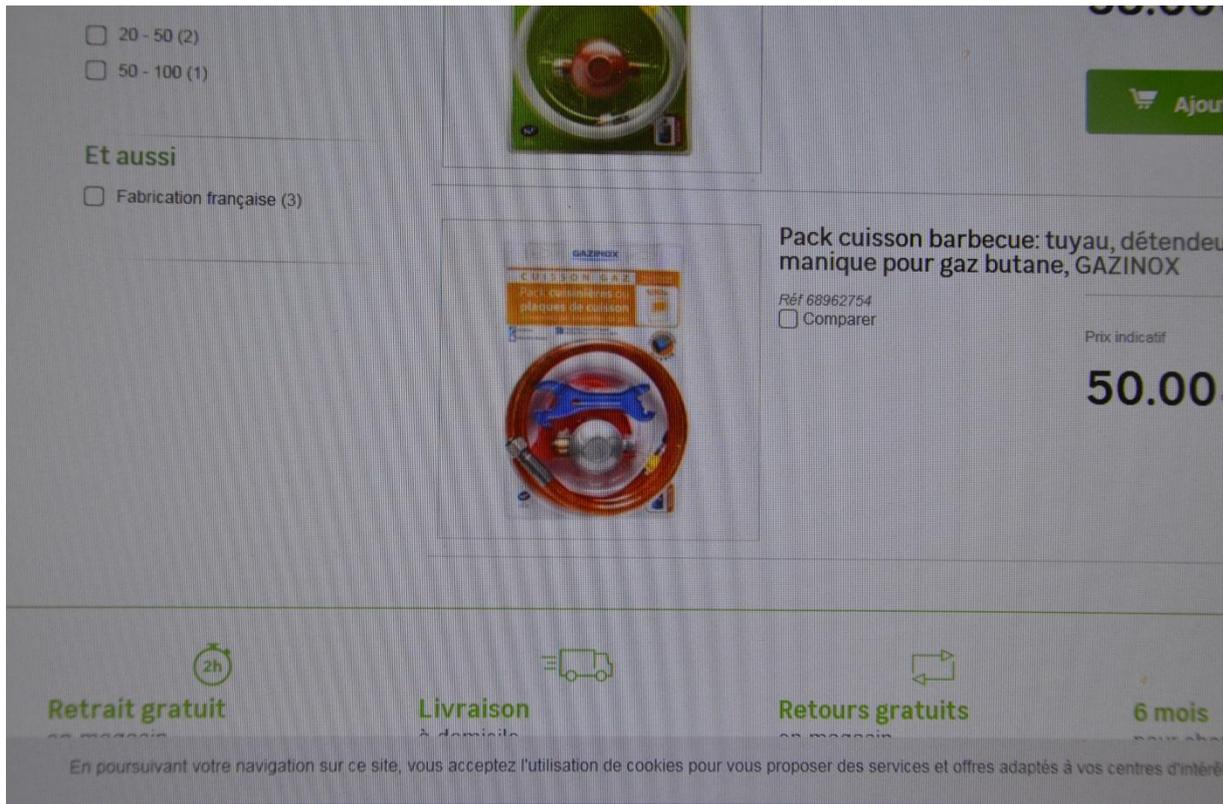
- ✓ Le Pack Cuisson Barbecue : Tuyau, Détendeur, Clé Et Gant Pour Gaz Butane, BUTAGAZ.
- ✓ Le Pack Cuisson Barbecue avec Tuyau, Détendeur et Clé pour Gaz Propane, GAZINOX
- ✓ Le Pack Cuisson Barbecue : Tuyau, Détendeur, Clé et Manique pour Gaz Butane, GAZINOX



Photographie n°1



Photographie n°2



Photographie n°3

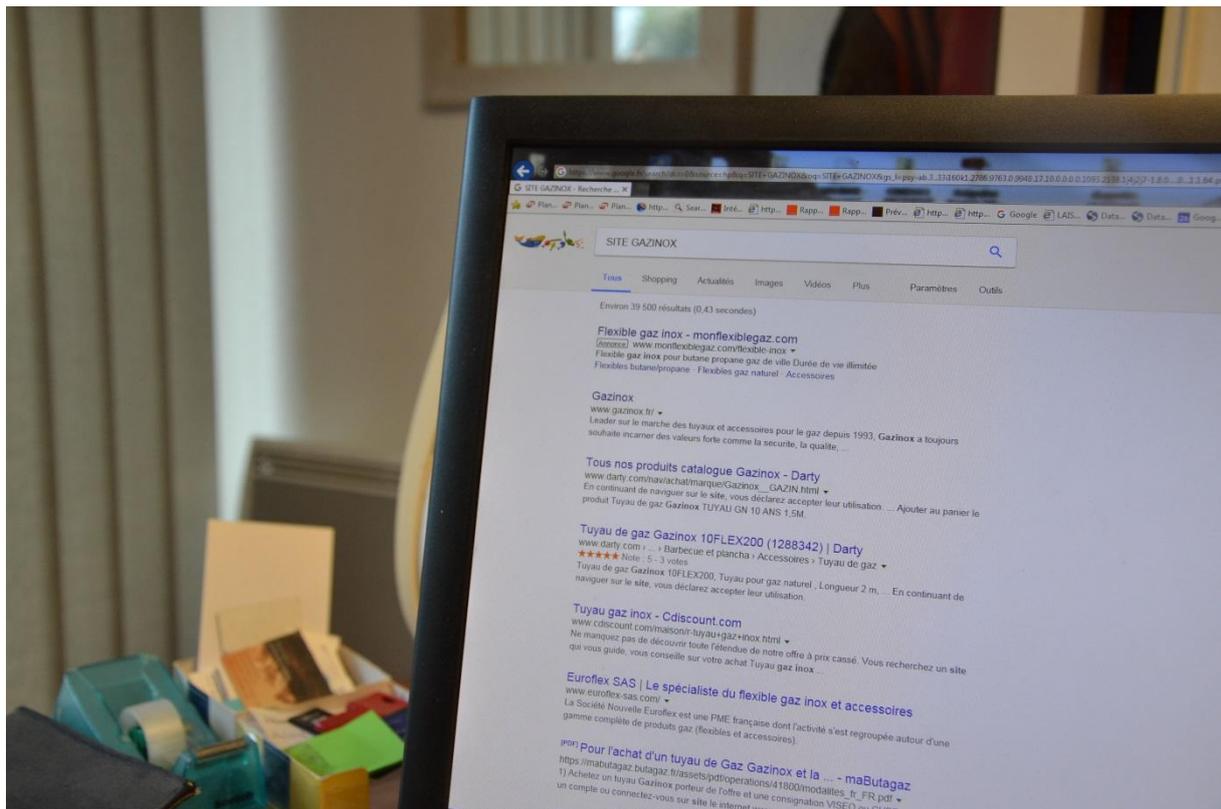
Je constate que les clés à GAZ présentées sur le site correspondent aux clés de mon requérant.

J'effectue ensuite, en ligne, la commande d' :

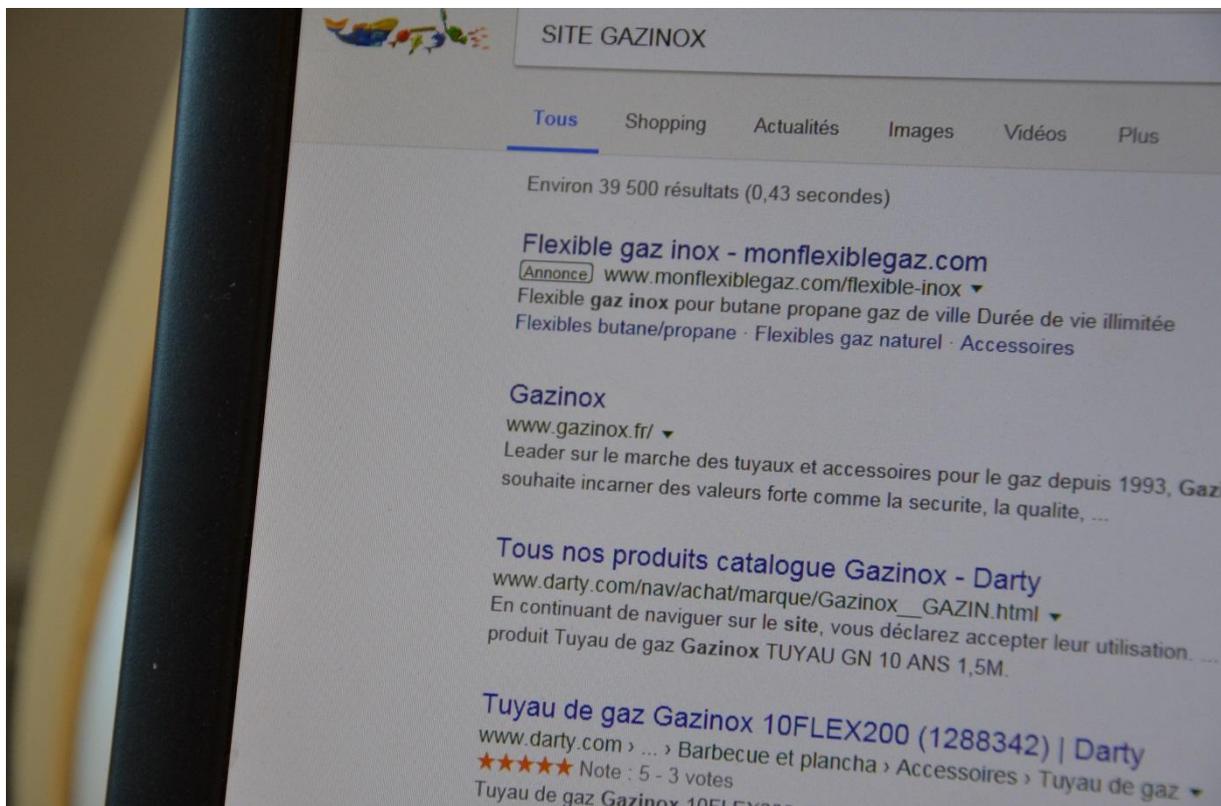
- Un Pack Cuisson Barbecue : Tuyau, Détendeur, Clé et Gant pour Gaz Butane BUTAGAZ, Référence 66545773
- Une clé de Serrage pour tout type de Gaz, GAZINOX, Référence 66672193

J'annexe le reçu de ladite commande au présent constat.

Dans un troisième temps j'effectue une recherche « SITE GAZINOX » sur GOOGLE



Photographie n°4



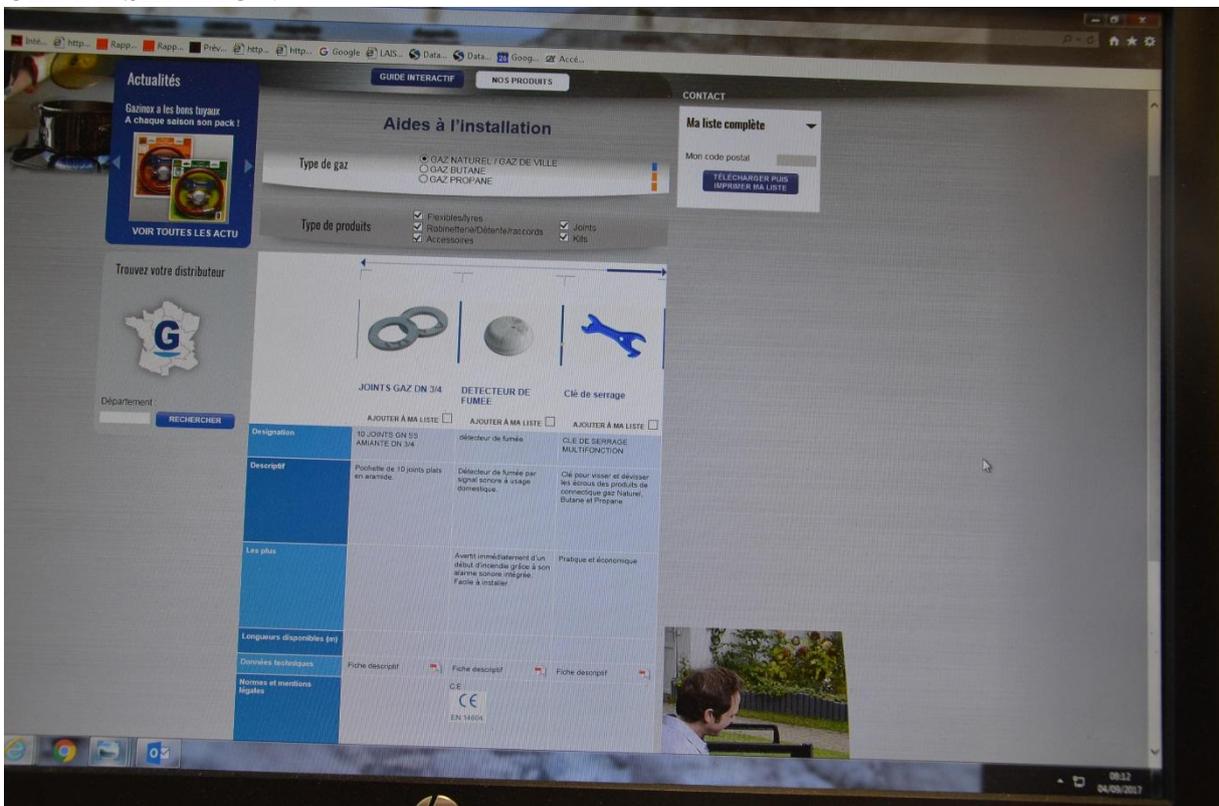
Photographie n°5

Je clique sur le lien « GAZINOX » (www.gazinox.fr)



Photographie n°6

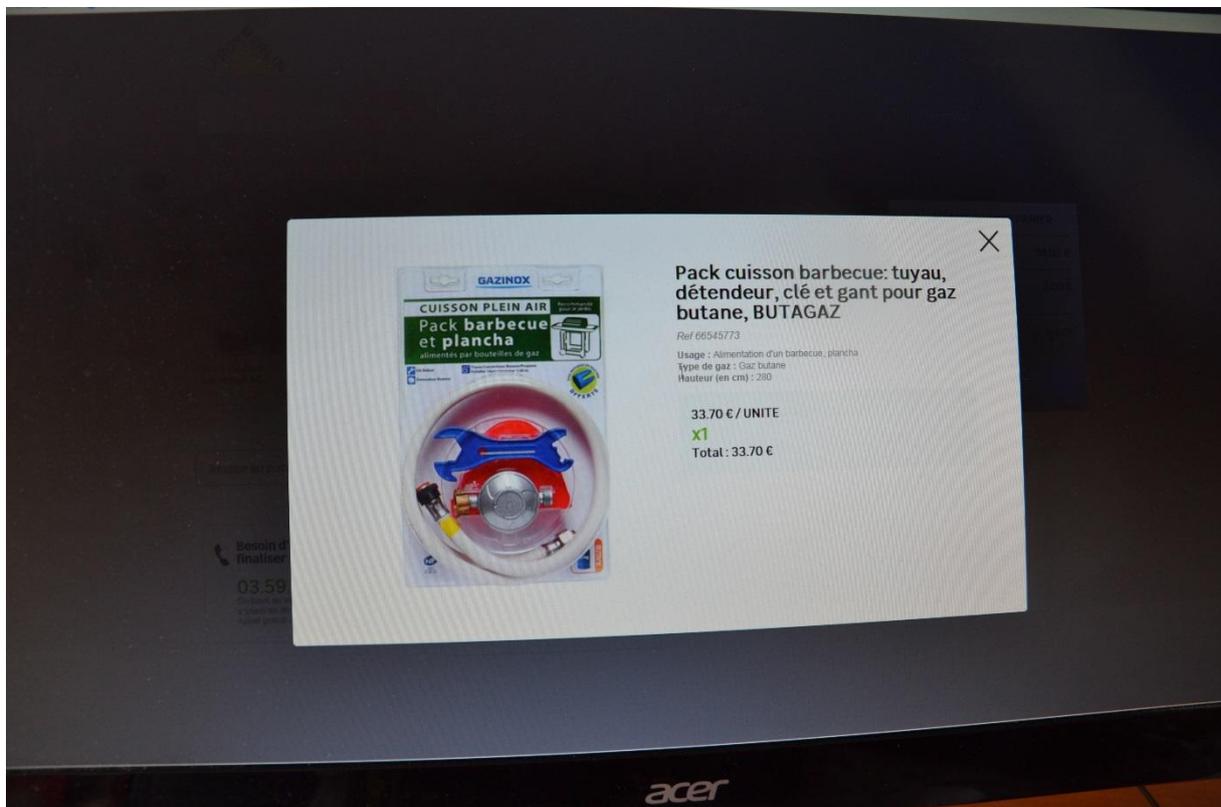
J'effectue ensuite une recherche de tous les produits proposés GAZ NATUREL/GAZ DE VILLE. Les résultats sont les suivants : JOINT GAZ DN 3/4 ; DETECTEUR DE FUMEE et CLE DE SERRAGE.



Photographie n°7



Photographie n°8



Photographie n°9



Photographie n°10

mention clé babaz

Je constate que les clés à gaz présentées sur ledit site correspondent aux clés de mon requérant.

La commande du « Pack Barbecue et Plancha » est impossible sur le site.

Mes constatations du 5 Octobre 2017

Déférant à cette réquisition,

Je soussignée **Maître Michelle LAISSARD, Huissier de Justice** près le Tribunal d'Instance de BRIANCON (Hautes Alpes) y demeurant Galerie Commerciale – Rue Centrale,

Certifie avoir reçu ce jour un colis provenant de « LEROY MERLIN – 433 CONDISEVICE – 32 Rue de Wasquehal à MOUVAUX (59420).

J'ouvre le colis et constate qu'il contient

- Une clé de serrage sur laquelle est inscrit « ADDAX »
- Un pack barbecue et plancha avec tuyau, détendeur, gant et clé portant l'inscription « ADDAX »

Les deux clés à gaz livrées ne sont pas les clés brevetées de mon requérant pourtant commandées sur le site Internet de « LEROY MERLIN ».

J'annexe au présent procès-verbal de constat :

- La commande n°651206 effectuée en ligne sur le site de LEROY MERLIN
- La facture d'achat LEROY MERLIN N°991290

Je prends dix photographies (appareil photographique numérique) lesquels ont été insérés au présent procès-verbal de constat.

Mes opérations étant alors terminées, et n'ayant plus à procéder, je me suis retiré et de tout ce qui précède, j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit.

SOUS TOUTES RESERVES – DONT ACTE

Michelle LAISSARD
Huissier de Justice